Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 20689

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Métiers de l'audiovisuel, option : gestion de la production

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur Recteurs d'académie – Chanceliers des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Communiquer, formuler

Étudier le projet et évaluer sa faisabilité

Contribuer au développement du projet

Préparer financièrement le projet

Prendre en compte les aspects juridiques du projet

Organiser et planifier un projet de production

Organiser, coordonner et gérer

Assurer le suivi financier et juridique

Préparer, archiver

Planifier, déclarer

Le titulaire du brevet de technicien supérieur Métiers de l'audiovisuel, option Gestion de la production contribue à la mise en place et au suivi administratif, juridique et financier d'un projet audiovisuel. Pour cela, il participe à la réunion et à la gestion des moyens matériels, humains et financiers nécessaires.

Dans le cadre de sa spécialité et en fonction du degré d'autonomie dont il dispose, il analyse la situation, évalue les besoins, met en place les moyens, planifie et organise les activités, assure la logistique, contrôle l'évolution et le déroulement du projet en veillant au respect de l'enveloppe budgétaire.

Il exerce son activité sous la responsabilité d'un producteur ou d'un responsable de production en relation permanente et en étroite collaboration avec des équipes artistiques et techniques qui peuvent, selon la complexité du projet, impliquer un grand nombre de professionnels spécialisés.

Il veille à organiser la circulation des informations nécessaires au bon déroulement du projet. Il a régulièrement recours à la langue anglaise dans ses relations avec l'environnement et pour utiliser la documentation professionnelle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- sociétés de production audiovisuelles ou cinématographique ;
- sociétés de production de commande ou institutionnelle ;
- sociétés de production multimédia ;
- sociétés de production de spectacles et de manifestations culturelles ;
- prestataires techniques en son, vidéo ou multimédia ;
- prestataires en postproduction (montage, effets spéciaux...);
- agences de publicité ;
- sociétés d'édition de supports audiovisuels et multimédia ;
- société de diffusion : chaînes de télévision, communication ou évènementiel.
- assistant de production ;
- attaché ou adjoint de production ;
- adjoint de chef d'atelier de production ou de chargé de production ;
- responsable de planning ;
- régisseur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

<u>L1302</u>: Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le règlement d'examen comporte 6 épreuves sanctionnant les conditions de la certification. 3 unités sont évaluées par contrôle en cours de formation au cours de deux années et permet de délivrer 120 crédits.

Domaine professionnel

U 3 Environnement économique, juridique et technologie des

équipements et supports

U 4 Techniques et mise en œuvre

U 5 Épreuve professionnelle de synthèse

U 6 Situation en milieu professionnel

Domaine général

U1 Culture audiovisuelle et artistique

U2 Anglais

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	
Après un parcours de formation sous statut	X		Universitaires, enseignants,
d'élève ou d'étudiant			professionnels
En contrat d'apprentissage	Х		Universitaires, enseignants,
			professionnels
Après un parcours de formation continue	X		Universitaires, enseignants,
			professionnels
En contrat de professionnalisation	Х		Universitaires, enseignants,
·			professionnels
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE	Х		Universitaires, enseignants,
			professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	Х	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation articles D643-1 à D643-35

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 4 juin 2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

209 diplômés (session 2013)

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation).

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Lieu(x) de certification :

Diplôme délivré sous l'autorité des Recteurs d'académie

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) :

http://www.admission-postbac.fr/

2) Site de l'ONISEP:

http://www.onisep.fr/

Historique de la certification :

Arrêté du 3 juillet 2002 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTS « métiers de l'audiovisuel